



Décès de ma mère, litige avec ma soeur

Par **Dom450**, le **11/06/2021** à **10:41**

Bonjour,

Ma soeur avait pris ma mère (chez elle), décédée en mai 2020, à fait en sorte de dépenser son argent (34000€ reçu de la vente de sa maison mi 2018)

Ma mère avait 2000€ de ressources mensuels, et y arrivait très bien quand elle vivait dans sa maison.

Lors du décès de ma mère, étonnamment, ma soeur ne voulait pas prendre de notaire.

Mon frère et moi avons insisté pour en prendre un.

Il ne reste pratiquement plus rien sur les comptes.

Comment puis-je prouver l'enrichissement personnel de ma soeur, qui parlait, lors des funérailles, de changer de voiture et d'acheter une maison à saint Gilles croix de vie en Vendée ?

Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **11/06/2021** à **11:25**

Bonjour

Pour ce genre de dossier, le passage par un avocat est obligatoire pour mener au mieux les choses.